

DDEI 22-09-2023

**PROCEDURES D'INSCRIPTION
A L'ATTENTION DES CANDIDATS DE NATIONALITE ETRANGERE
AUX FORMATIONS DU CNAM EN PRESENTIEL EN FRANCE**

L'objectif de ce document est de guider les candidats de nationalité étrangère sur les étapes essentielles à suivre :

1. CHOISIR UNE FORMATION

1.1 Vous êtes candidat(e) de nationalité étrangère possédant un visa ou titre de séjour en cours de validité :

Formations éligibles	Licence, Licence professionnelle Master, Mastère spécialisé Diplôme d'ingénieur Diplôme d'établissement (CC ¹ , CS ² , CP ³ , DIE ⁴) Doctorat
Publics éligibles*	Auditeurs (« stagiaires ») en situation de travail (en recherche, en cours ou en reprise d'emploi)
Titres de séjour requis selon la formation suivie	@ Formation durée 1 an et <1 an : visa long séjour (LS) @ Formation durée >1 an : visa LS « mention étudiant » valant titre de séjour 1 an (VLS-TS), puis carte de séjour pluriannuelle @ Doctorat : visa LS « passeport talent-chercheur » @ Visa LS mention stagiaire @ Carte de séjour recherche d'emploi/création d'entreprise

*Sous la condition d'établissement d'un **contrat de formation professionnelle** prévoyant une ingénierie spécifique, avec des coûts additionnels et des aménagements particuliers, que ce soit à titre individuel et aux frais de l'auditeur ou que le financement soit pris en charge par un tiers

¹ Certificat de compétence

² Certificat de spécialisation

³ Certificat professionnel

⁴ Diplôme d'Établissement

financeur, public ou privé. Le contrat doit être conclu avant l'inscription définitive du stagiaire et tout règlement de frais, et ce sous peine de sanction pénale.

- Consultez le site <https://www.cnam.fr/> et le site <https://international.cnam.fr/etudiants-et-professionnels/>
- Cliquez ici : <https://formation.cnam.fr/formation/>
- Cliquez sur le lien interactif (hypertexte) correspondant
- Pour toutes questions relatives à la formation qui vous intéresse, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées dans l'onglet 'informations pratiques'
- En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net

1.2 Vous êtes candidat(e) de nationalité étrangère souhaitant poursuivre une formation du Cnam en France et éligible au statut étudiant

Formations éligibles	<p>Doctorat Licence /master parcours international Diplôme d'apprentissage Diplôme spécifique : CPDA⁵, PSYSEN⁶, DCG⁷, DSCG⁸ Diplôme Intechmer⁹, ESGT¹⁰, ENJMIN¹¹ Formation dispensée dans le cadre d'une convention spécifique avec un partenaire EN¹² ou ESR¹³ dont l'activité est en formation initiale</p>
Publics éligibles	<p>@Étudiants post-bac @Étudiants en cours de cycle universitaire</p>
Titres de séjour requis selon la formation suivie	<p>@ Formation durée 1 an et <1 an : visa long séjour (LS) @ Formation durée >1 an : visa long séjour (« mention étudiant ») valant titre de séjour 1 an (VLS-TS), puis carte séjour pluriannuelle @ Doctorat : visa LS « passeport talent-chercheur »</p>

⁵ [Centre de préparation au diplôme d'Etat d'audioprothésiste](#)

⁶ [Formation des Psychologues de l'Éducation nationale](#)

⁷ [Diplôme de comptabilité et de gestion de l'Etat](#)

⁸ [Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité de l'Etat](#)

⁹ [Institut national des sciences et techniques de la mer](#)

¹⁰ [École supérieure d'ingénieurs géomètres et topographes](#)

¹¹ [École nationale du jeu et des médias interactifs numériques](#)

¹² Education nationale

¹³ Enseignement supérieur, Recherche

- Consultez le site <https://www.cnam.fr/> et le site <https://international.cnam.fr/etudiants-et-professionnels/>
- Choisissez votre formation parmi celles listées (en rouge) ci-dessous
- Cliquez sur le lien interactif (hypertexte) correspondant
- Pour toutes questions relatives à la formation qui vous intéresse, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées sur le site de la formation ou sur la fiche (brochure) de la formation.
- En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net

Formation en anglais

↳ Master in Telecommunications and Networks - Télécharger

Top 5 du classement EDUNIVERSAL en 2023

↳ International Master in Structural Mechanics and Coupled Systems - Télécharger

↳ International Master in Computer Networks and IoT Systems - Télécharger

↳ MBA - Télécharger

↳ Master in video games and interactive media (JMIN) 2e année en anglais - Télécharger

↳ Master in Management E-Business and Digital Marketing - Télécharger

↳ Master in Management International Business and Corporate Development - Télécharger

↳ Master in Management Project Management and Business Engineering - Télécharger

↳ Diplôme établissement Bachelor Océanographe - prospecteur - 3e année en anglais en Belgique - Télécharger

Formation en français

Nouveau ↳ **Diplôme de Spécialisation Professionnelle (DSP) : Bac +1 « Agent d'accueil des publics de l'éducation artistique et culturelle »**

↳ Master Culture et Communication INSEAC - Télécharger

↳ Master in video games and interactive media (JMIN) - Télécharger

↳ Mastère Spécialisé Interactive Digital Experiences (IDE) - Télécharger

↳ Diplôme d'établissement Cadre technique Production et valorisation des ressources marines - Télécharger

↳ Diplôme d'établissement Cadre technique génie de l'environnement marin - Télécharger

↳ Diplôme établissement Bachelor Océanographe - prospecteur - Télécharger

↳ Diplôme d'Ingénieur géomètres et topographes - Télécharger

↳ Master Géographie, aménagement, environnement et développement Parcours Identification, aménagement et gestion du foncier

↳ Classes initiales spécifiques - Diplôme de comptabilité et de gestion (DGC) et Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) - Télécharger

↳ Les études doctorales

2. DEMANDE D'INSCRIPTION ET / OU DE VISA

Une fois que le choix de la formation a été fait, la procédure à suivre dépend de plusieurs critères :

- votre nationalité
- votre pays de résidence
- le pays d'obtention et le type de diplôme de fin d'études secondaires

- l'année de formation à laquelle vous souhaitez candidater.
- Pour plus d'informations détaillées relatives à la procédure d'inscription des candidats étrangers aux formations en France, veuillez consulter le lien suivant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/etudiants-etrangers-inscriptions-dans-l-enseignement-superieur-francais-46508>

2.1 Vous êtes étudiant étranger résidant dans un pays relevant de la procédure Campus France « CEF - Études en France ¹⁴» et vous avez la nationalité du pays de résidence

2.1.1 Vous vous inscrivez en Licence 1 :

- ⇒ Si vous préparez ou êtes titulaire d'un baccalauréat français ou européen, vous devez déposer votre candidature sur [la plateforme Parcoursup](#) de la procédure "[Études en France](#)" jusqu'à l'obtention d'un visa étudiant
- ⇒ Si vous préparez ou êtes titulaire d'un autre certificat d'études secondaires ou d'un autre baccalauréat, vous devez déposer une Demande d'Admission Préalable (DAP) et postuler sur le site "[Études en France](#)"
- ⇒ Pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées.
- ⇒ En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net
- ⇒ Contactez l'Espace Campus France de votre pays de résidence pour obtenir des renseignements supplémentaires.

2.1.2 Vous vous inscrivez en 2e ou 3e année de Licence ou en Master

- ⇒ Si vous souhaitez poursuivre vos études en France à partir de la 2ème ou 3ème année de licence ou en master, vous devez suivre la procédure sur le site "[Études en France](#)" jusqu'à l'obtention d'un visa étudiant
- ⇒ Créez votre dossier électronique personnel et laissez-vous guider
- ⇒ Remplissez le dossier de candidature imposée par la formation et suivre la procédure complémentaire le cas échéant
- ⇒ Pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées
- ⇒ En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net
- ⇒ Contactez l'Espace Campus France de votre pays de résidence pour obtenir des renseignements supplémentaires.

¹⁴ Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Nigéria, Pérou, République, démocratique du Congo, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam.

2.1.3 Vous vous inscrivez à une formation doctorale du Cnam

- ⇒ Vous devez consulter : https://recherche.cnam.fr/etudes-doctorales-hdr/je-choisis-le-cnam-pour-preparer-mon-doctorat--805278.kjsp?RH=rech_eco
- ⇒ ...Et contacter : suivi.doctorants@cnam.fr pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription
- ⇒ Dès que vous êtes admis, faites votre demande de [visa « passeport talent »](#) auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France de votre pays de résidence.

2.2 Vous êtes étudiant étranger résidant dans *un pays ne relevant pas de la procédure Campus France « CEF Études en France »* et vous avez la nationalité du pays de résidence

2.2.1 Vous vous inscrivez en Licence 1 :

- ⇒ Vous devez déposer une Demande d'Admission Préalable (DAP), « dossier blanc », qui être déposé auprès du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France dans votre pays de résidence.
- ⇒ Pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées
- ⇒ En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net
- ⇒ Si votre candidature est retenue, vous recevez un document confirmant votre admission. Dès réception de ce document, vous pouvez entamer les démarches auprès du Consulat de France de votre pays de résidence pour obtenir un visa.

2.2.2 Vous vous inscrivez en 2ème ou 3ème année de licence ou en master :

- ⇒ Remplissez le dossier de candidature imposée par la formation et suivre la procédure complémentaire le cas échéant
- ⇒ Pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées
- ⇒ En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net
- ⇒ Si votre candidature est retenue, vous recevez un document confirmant votre admission. Dès réception de ce document, vous pouvez entamer les démarches auprès du Consulat de France de votre pays de résidence pour obtenir un visa.

2.2.3 Vous vous inscrivez à une formation doctorale du Cnam

- ⇒ Vous devez consulter : https://recherche.cnam.fr/etudes-doctorales-hdr/je-choisis-le-cnam-pour-preparer-mon-doctorat--805278.kjsp?RH=rech_eco
- ⇒ ...Et contacter : suivi.doctorants@cnam.fr pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription
- ⇒ Dès que vous êtes admis, faites votre demande de [visa « passeport talent »](#) auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France de votre pays de résidence.

2.3 Vous êtes un(e) étudiant(e) étranger(e) ressortissant de l'un des pays suivants : États membres de l'Union Européenne¹⁵, Norvège, Islande, Lichtenstein, Suisse, Principauté de Monaco, Andorre

2.3.1 Vous vous inscrivez en Licence 1

- ⇒ Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat français ou européen ou le serez dans le futur, vous devez obligatoirement déposer votre candidature sur la [la plateforme Parcoursup](#)
- ⇒ Si vous êtes titulaire d'un autre type de certificat ou de baccalauréat, vous devez déposer une Demande d'Admission Préalable (DAP) – Dossier vert.
- ⇒ Pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées
- ⇒ En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net

2.3.2 Vous vous inscrivez en 2ème ou 3ème année de licence ou 2ème année de master :

- ⇒ Les candidats étrangers (ressortissants de l'UE, de l'EEE, de la Confédération suisse relevant d'un pays hors procédure Études en France) qui souhaitent s'inscrire en deuxième, troisième année de licence, deuxième année de master (M2) ou doctorat doivent s'inscrire directement auprès de l'établissement concerné.
- ⇒ Remplissez le dossier de candidature imposée par la formation et suivre la procédure complémentaire le cas échéant
- ⇒ Pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées
- ⇒ En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net

2.3.3 Vous vous inscrivez en 1^{ème} année de master

Dans le cas des formations continue du Cnam

- ⇒ Les candidats étrangers (ressortissants de l'UE, de l'EEE, de la Confédération suisse relevant d'un pays hors procédure Études en France) qui souhaitent s'inscrire en première année de master doivent déposer leur candidature via la nouvelle plateforme nationale dédiée (<https://www.monmaster.gouv.fr/>)

Dans le cas des formations initiales du Cnam

- ⇒ Remplissez le dossier de candidature imposée par la formation et suivre la procédure complémentaire le cas échéant
- ⇒ Pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées
- ⇒ En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net

¹⁵ https://europa.eu/european-union/about-eu/countries/member-countries_fr

2.3.4 Vous vous inscrivez à une formation doctorale au Cnam

- ⇒ Vous devez consulter : https://recherche.cnam.fr/etudes-doctorales-hdr/je-choisis-le-cnam-pour-preparer-mon-doctorat--805278.kjsp?RH=rech_eco
- ⇒ ...Et contacter : suivi.doctorants@cnam.fr pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription.

2.4. Vous êtes un(e) étudiant(e) étranger résidant dans un Etat membre de l'Union européenne¹⁶

2.4.1 Vous vous inscrivez en 1^{ère} année de licence

- ⇒ Si vous n'êtes pas titulaire ou en préparation du baccalauréat français, du baccalauréat européen et si vous sollicitez une première inscription en première année de licence
- ⇒ Si vous êtes résident en Europe mais êtes de nationalité d'un pays extra-européen, vous devez déposer une Demande d'Admission Préalable (DAP) auprès du SCAC de l'ambassade de France dans votre pays de résidence - dossier blanc.

2.4.2 Vous vous inscrivez en 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence:

- ⇒ Remplissez le dossier de candidature imposée par la formation et suivre la procédure complémentaire le cas échéant
- ⇒ Une fois que vous avez reçu votre lettre d'admission, vous pouvez engager la procédure de demande de visa auprès du Consulat de France dans votre pays de résidence.
- ⇒ Pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées
- ⇒ En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net

2.4.2 Vous vous inscrivez en 1^{ère} année de master

Dans le cas des formations continues du Cnam

- ⇒ Vous pouvez candidater sur la plateforme <https://www.monmaster.gouv.fr/> mais vous devrez « régulariser votre situation auprès du consulat français de leur pays de résidence ». Par exemple, « un candidat de nationalité non européenne qui réside en Allemagne pourra postuler sur la plateforme (si son diplôme le lui permet), mais devra vérifier que sa situation lui permet de poursuivre des études en France auprès d'un consulat français en Allemagne et, le cas échéant, faire une demande de visa pour études ».

Dans le cas des formations initiales du Cnam

- ⇒ Remplissez le dossier de candidature imposée par la formation et suivre la procédure complémentaire le cas échéant
- ⇒ Pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées
- ⇒ En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net

¹⁶ https://europa.eu/european-union/about-eu/countries/member-countries_fr

2.4.4 Vous vous inscrivez à [une formation doctorale](#) au Cnam

- ⇒ Veuillez consulter : https://recherche.cnam.fr/etudes-doctorales-hdr/je-choisis-le-cnam-pour-preparer-mon-doctorat--805278.kjsp?RH=rech_eco
- ⇒ ...et contacter : suivi.doctorants@cnam.fr pour les questions relatives aux demandes d'inscription et aux cours.
- ⇒ Une fois que vous avez reçu votre lettre d'admission, vous pouvez engager la procédure de demande de visa auprès du Consulat de France dans votre pays de résidence.
- ⇒ Dès que vous êtes admis, faites votre demande de [visa « passeport talent »](#) auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France de votre pays de résidence.
- ⇒ Il n'est pas nécessaire de retourner dans votre pays d'origine pour faire votre demande de visa.

2.5. Vous êtes un(e) étudiant(e) étranger(e) résident(e) en France et détenteur d'une carte de séjour en cours de validité

- ⇒ Vous devez fournir à votre responsable d'inscription votre carte de séjour, qui doit être valable pendant au moins un an à compter de la date de votre inscription
- ⇒ Pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées
- ⇒ En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net

2.5.1 Vous vous inscrivez en 1^{ère} année de licence

- ⇒ Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat français ou européen ou le serez dans le futur, vous devez obligatoirement déposer votre candidature sur la [la plateforme Parcoursup](#)
- ⇒ Si vous n'êtes pas titulaire ou en préparation du baccalauréat français, du baccalauréat européen et si vous sollicitez une première inscription en première année de licence, vous devez faire une Demande d'Admission Préalable (DAP) : Consulter la page dossier vert

2.5.2 Vous vous inscrivez en 2^{ème} ou 3^{ème} année de licence:

- ⇒ Remplissez le dossier de candidature imposée par la formation et suivre la procédure complémentaire le cas échéant
- ⇒ Une fois que vous avez reçu votre lettre d'admission, vous pouvez engager la procédure de demande de visa auprès du Consulat de France dans votre pays de résidence.
- ⇒ Pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées
- ⇒ En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net

2.5.2 Vous vous inscrivez en 1^{ère} année de master

Dans le cas de formations continues du Cnam

- ⇒ Vous pouvez candidater sur la plateforme <https://www.monmaster.gouv.fr/>

Dans le cas des formations initiales du Cnam :

- ⇒ Remplissez le dossier de candidature imposée par la formation et suivre la procédure complémentaire le cas échéant
- ⇒ Pour toutes questions relatives aux demandes d'inscription, contactez les responsables de la formation via les coordonnées affichées
- ⇒ En cas de besoin, écrivez-nous à l'adresse : international@lecnam.net
- ⇒ Pour plus d'informations détaillées relatives à la procédure d'inscription des candidats étrangers aux formations en France, veuillez consulter le lien suivant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/etudiants-etrangeurs-inscriptions-dans-l-enseignement-superieur-francais-46508>

2.5.4 Vous vous inscrivez à une formation doctorale au Cnam

- ⇒ Veuillez consulter : https://recherche.cnam.fr/etudes-doctorales-hdr/je-choisis-le-cnam-pour-preparer-mon-doctorat--805278.kjsp?RH=rech_eco
- ⇒ ...et contacter : suivi.doctorants@cnam.fr pour les questions relatives aux demandes d'inscription et aux cours.
- ⇒ Une fois que vous avez reçu votre lettre d'admission, vous pouvez engager la procédure de demande de visa auprès du Consulat de France dans votre pays de résidence.
- ⇒ Dès que vous êtes admis, faites votre demande de [visa « passeport talent »](#) auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France de votre pays de résidence.
- ⇒ Il n'est pas nécessaire de retourner dans votre pays d'origine pour faire votre demande de visa.

Annexe : Sites à consulter en vue de l'obtention d'un visa**Procédure CEF (pour les étudiants) :**

Il s'agit d'une procédure dématérialisée de candidature, qui permet à l'étudiant de bénéficier d'un appui et de conseils pour l'ensemble de ses démarches jusqu'à la demande de visa et de suivre l'évolution de son dossier électronique.

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html;jsessionid=35313EE1847847A4DAB91A98CE308543.jvm01g155-3>

Campus France (pour les étudiants): <https://www.campusfrance.org/fr/visas-et-cartes-de-sejour>

Procédure d'inscription des candidats étrangers du MESRI :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/etudiants-etrangers-inscriptions-dans-l-enseignement-superieur-francais-46508>

France-visas (site officiel des visas pour la France) : <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/accueil>